

RCS : ST DENIS DE LA REUNION

Code greffe : 9741

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST DENIS DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00876

Numéro SIREN : 838 315 968

Nom ou dénomination : 423 PNEUS

Ce dépôt a été enregistré le 27/09/2019 sous le numéro de dépôt B2019/002513

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 9			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	91	66	25		25	
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	7 976	859	7 117		7 117	
	Autres immobilisations corporelles	7 373	873	6 500		6 500	
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	600		600		600	
	Total II	16 040	1 798	14 242		14 242	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	3 582		3 582		3 582	
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	1 066		1 066		1 066	
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	6 512		6 512		6 512	
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	11 159		11 159		11 159	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	27 199	1 798	25 401		25 401	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 9	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000)	1 000		1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	10 236		10 236	
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	9 236		9 236	
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	19 872		19 872	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 844		10 844	
	Dettes fiscales et sociales	3 922		3 922	
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	34 637		34 637	
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	25 401		25 401	

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

34 637

ANNEXE

Exercice du 03/04/2018 au 31/12/2018

423 PNEUS
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 105, rue Louise et Jouan, 97423 Le Guillaume
838 315 968 RCS SAINT DENIS

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2019

Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2018, l'activité de la Société a été la suivante :

Il convient de rappeler que l'exercice clos le 31 décembre 2018 est le premier exercice de la société, et a une durée exceptionnelle de 9 mois.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 46 026 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 56 186 euros.

En conclusion, le résultat de l'exercice se solde par une perte de -10 236 euros.

Par ailleurs, et de par l'évolution de la masse salariale la société bénéficie d'un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) pour un montant de 1 066 euros.

BB BE BE

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2018, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont de poursuivre l'évolution de la société en augmentant le chiffre d'affaires tout en canalisant les charges.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 46 026 euros.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 4 euros.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 22 797 euros.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 15 783 euros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 626 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 12 810 euros.

Le montant des charges sociales s'élève à 747 euros.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 1 personnes.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 1 798 euros.

Le montant des autres charges s'élève à 1 623 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 56 186 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -10 155 euros.

BB BE BE

Compte tenu d'un résultat financier de 0 euro, le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à -10 155 euros.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -81 euros,
- d'un impôt sur les sociétés nul,

le résultat de l'exercice se solde par une perte de -10 236 euros.

Au 31 décembre 2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 25 401 euros.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître **une perte de -10 236 euros**.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2018 en totalité au compte "report à nouveau".

De ce fait les capitaux propres de la société s'élèvent à **-9 236 euros** et sont ventilés de la manière suivante :

- | | |
|--------------------|---------------|
| - Capital social | 1 000 euros |
| - Report à nouveau | -10 236 euros |

Distributions antérieures de dividendes

S'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social

Compte tenu du résultat de l'exercice, les capitaux propres deviennent inférieurs à la moitié du capital social.

Il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de statuer s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société, dans le délai de quatre mois à compter de la présente consultation de la collectivité des associés.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article et conclues au cours de l'exercice écoulé.

Ces conventions sont décrites dans le rapport spécial du Président prévu à l'article L. 227-10, alinéa 1 du Code de commerce.

BB

BE BE

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Rémunération du Président

Nous vous proposons de statuer sur la rémunération du Président.

REPRISE DES ENGAGEMENTS SOUSCRITS POUR LE COMPTE DE LA SOCIÉTÉ AVANT SON IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

Nous vous demandons, conformément aux dispositions de l'article L. 210-6 du Code de commerce, d'approuver la reprise par notre Société de tous les engagements souscrits en son nom par les fondateurs préalablement à son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

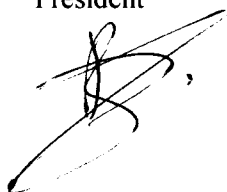
Ces engagements sont décrits dans un état annexé au texte des résolutions qui vous sont proposées.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à Saint Gilles les Bains
Le 28 juin 2019

Yvan BAPTISTE
Président



BB

BE BE

423 PNEUS
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 105, rue Louise et Jouan, 97423 Le Guillaume
838 315 968 RCS SAINT DENIS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la **perte** de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à **10 236 euros** en totalité au compte "report à nouveau".

De ce fait les capitaux propres de la société s'élèvent à **-9 236 euros** et sont ventilés de la manière suivante :

- Capital social	1 000 euros
- Report à nouveau	-10 236 euros

L'Assemblée Générale constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente assemblée générale.

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Yvan BAPTISTE

